

## Bureau du CREFOP de Normandie

Compte rendu de la réunion du 17 septembre 2018

### Participants :

M. ANQUETIL Eric	FO
Mme BOSSELIN Patricia	Région Normandie
Mme BOULIER Anne-Michèle	CFE CGC
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
Mme DURAND Françoise	MEDEF
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie
Mme HERGAULT Isabelle	Rectorat
M. HESSE Nicolas	SGAR
M. KAROUI Nejib	CFTC
M. LAGRANGE Philippe	DIRECCTE
M. LAOUEANAN Laurent	Carif-Oref de Normandie/CREFOP
M. LEBARBÉY Alexandre	CGT
M. LÉBOUCHER Denis	Région Normandie
M. LEFEVRE Christophe	Pôle Emploi
M. LEQUIN Thierry	CFE CGC
Mme LEMARCHAND Roseline	U2P
M. LOUVEAU Brice	Carif-Oref de Normandie
M. MARGUERITTE David	Région Normandie
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT
M. MICHEL Stéphane	DRAAF
M. de MOREL Eudes	SGAR
Mme QUILLIEN Joëlle	Région Normandie
M. RICCI Gilles	CGT
M. RUDANT Gaëtan	DIRECCTE
Mme SAINTEMARIE Sylvie	ARML
M. SCÉLIN Philippe	CPME
M. SOTTON Alain	FO
M. TURPIN Serge	U2P
M. VARTERESSIAN Olivier	MEDEF

En l'absence de Mme BUCCIO et M. MORIN, MM. HESSE et LÉBOUCHER, puis M. MARGUERITTE co-président le Bureau.

M. HESSE souhaite la bienvenue M. Stéphane MICHEL de la DRAAF qui remplace M. ERMEL, ainsi qu'à l'ARML (Mme SAINTEMARIE) et à Pôle Emploi (M. LEFEVRE), invités

à ce Bureau pour réfléchir au diagnostic et à la mise en place du Plan d'Investissement dans les Compétences.

En introduction de cette réunion, M. HESSE précise que le PIC a été mis au cœur du Plan Pauvreté du gouvernement, notamment en ce qui concerne les personnes les plus éloignées de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville. Ce Plan d'Investissement dans les Compétences est également une mise en valeur du capital humain dans le marché du travail alors que l'investissement et l'innovation ont longtemps été considérés uniquement au travers de données matérielles. Il est important de bien percevoir cette valorisation pour les missions du CREFOP et les missions partagées, notamment, l'importance majeure de la formation professionnelle. M. HESSE poursuit son intervention en soulignant la volonté de l'Etat et du Conseil Régional de Normandie d'associer le CREFOP, et plus largement les partenaires sociaux, à la mise en œuvre et au suivi de ce plan, particulièrement au travers de la phase diagnostic.

M. HESSE évoque l'excellente et étroite collaboration entre le Conseil Régional et l'Etat pour la mise en œuvre de ce plan auquel MM. MORIN et MARGUERITTE ont accepté de participer et qui fait suite à la mise en œuvre du Plan 500 000, dispositif mis en place en 2016 et qui peut être considéré comme un succès.

#### Validation du compte rendu du Bureau du 27 juin 2018 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### Présentation des résultats de l'évaluation des dispositifs de formation professionnelle de la Région : CAQ et Réussir :

Mme DAUTREY présente le contexte dans lequel cette évaluation a été mise en place : CAQ (contrat d'accès à la qualification) et Réussir sont deux dispositifs de formation à destination des demandeurs d'emploi mis en place sur l'ex Haute-Normandie et l'ex Basse-Normandie. Mme DAUTREY précise que cette présentation est un focus sur le retour des stagiaires, afin de récupérer les informations à la source. La Région a mobilisé le Carif-Oref pour la réalisation et l'exploitation de cette enquête téléphonique (300 questionnaires répondants, équitablement répartis entre les deux dispositifs).

M. LOUVEAU présente la synthèse des résultats obtenus à partir de l'enquête téléphonique et des réunions de groupes de bénéficiaires au cours du premier semestre 2018 (cf dossier).

M. RICCI évoque la difficulté pour les stagiaires de trouver des stages en entreprise dans toutes les formations.

Mme DAUTREY précise que la recherche d'un stage fait partie du travail attendu du stagiaire dans ces dispositifs afin de le faire gagner en autonomie. Toutefois, il peut être accompagné par l'organisme de formation. La difficulté à trouver un stage dépend du secteur d'activité d'où l'alternative des plateaux techniques (s'appuyer sur le matériel d'un organisme de formations

qualifiantes pour appréhender le geste technique qui ne peut pas toujours être pratiqué dans l'entreprise).

Mme DAUTREY précise que les dispositifs Réussir et CAQ recensent chacun environ 2 000 stagiaires en entrée/sortie permanente.

En ce qui concerne le manque de professionnels dans les organismes de formation, M. TURPIN souhaiterait connaître la façon dont les entreprises sont sollicitées.

Mme DAUTREY rappelle que les branches professionnelles sont les interlocuteurs des organismes de formation. A une même période donnée, certains stagiaires ont rencontré des professionnels, ce qui n'est pas le cas pour d'autres.

M. TURPIN propose d'intervenir pour que les professionnels de l'artisanat interviennent plus.

M. LEBOUCHER insiste sur le fait que la Région souhaite une orientation immersive qui se fera par la capacité des entreprises à témoigner, à accueillir des stagiaires dans de bonnes conditions... Les branches sont, quant à elles, très demandeuses de pouvoir présenter leurs métiers. Une réflexion sera engagée sur ce sujet également avec l'Education Nationale et l'Université.

M. HESSE évoque la difficulté pour les petites entreprises à pouvoir mobiliser du temps pour « tutorer ».

M. TURPIN confirme ce point mais souligne que les artisans ne peuvent pas se plaindre de ne pas avoir de main-d'œuvre quand ils ont la possibilité de promouvoir leurs métiers et qu'ils ne le font pas.

Mme DURAND fait remarquer que beaucoup de jeunes bénéficient de stages en entreprise : chaque année, le Medef et le Rectorat accompagnent environ 300 jeunes en découverte des métiers. Elle déplore, dans le projet de loi, le fait que les jeunes n'ont pas l'obligation de partir en stage en entreprise.

Mme DAUTREY pense qu'il faut réfléchir à d'autres modes d'interaction entre le monde de l'entreprise et les personnes en recherche d'informations sur les métiers, à d'autres outils plus souples que de faire se déplacer un chef d'entreprise...

M. KAROUI souligne qu'il existe sûrement d'autres méthodes ou d'autres dispositifs pour aider les personnes reconnues handicapées pour des troubles du comportement ou des troubles associés bénéficiant du dispositif Réussir à trouver leur orientation.

Au-delà de cette évaluation, M. SCÉLIN pense que les dispositifs (Réussir/CAQ) ont atteint globalement leurs objectifs mais qu'ils sont fondamentalement améliorables. Il confirme par ailleurs qu'il faut accentuer la dimension entreprise. Il précise également qu'il va falloir accompagner la thématique de la réforme autour de l'action de formation en situation de travail (AFEST) notamment en terme d'ingénierie.

M. TURPIN s'interroge sur la présence des bénéficiaires des dispositifs ayant un niveau CAP/BEP (34 %).

Mme DAUTREY apporte quelques réponses : le diplôme peut être très ancien, les métiers ont pu évoluer et certaines personnes peuvent avoir le niveau sans le diplôme (rupture/échec scolaire, problème de santé...).

En réponse à la question posée par Mme DURAND, le coût moyen d'un parcours sur ces deux dispositifs est d'environ 4 500 à 5 000 euros.

Mme DAUTREY confirme les propos de M. SCELIN quant à la maturité du dispositif actuel. Par contre, le nouveau dispositif en construction ne repartira pas pour autant de zéro : les opérateurs en région savent faire, le process tient la route.

Mme DAUTREY rappelle que la Région est depuis janvier 2016 dans un travail de normandisation globalement de l'ensemble des dispositifs. Le champ de l'orientation des demandeurs d'emploi est le dernier dispositif qui n'est pas normandisé. Un rapport est passé en juillet en plénière avec des objectifs pour un nouveau dispositif ; la consultation devait être lancée semaine 37. Mais au vu du contexte relatif au Pacte, il est apparu inutile voire contre-productif de lancer une consultation actuellement avec la seule enveloppe de la Région pour peut-être retourner vers des opérateurs en janvier/février car ce dispositif est un des points essentiels sur le plan investissement à mettre dans l'écriture du projet du Pacte. Pour l'année 2019, les dispositifs Réussir et CAQ sont maintenus en attendant le calage du projet que portera la Région Normandie dans le cadre du Pacte. La consultation sera relancée vers la fin du premier trimestre 2019 pour une mise en œuvre en janvier 2020. Il faudra par ailleurs accompagner les stagiaires sur la question de la mobilité (hébergement, garde d'enfants...) : ces difficultés dites périphériques sont centrales pour eux avant même d'envisager une entrée en formation ou de trouver un travail.

Modalités d'élaboration du Pacte régional d'investissement dans les compétences (gouvernance, diagnostic, calendrier de mise en œuvre) :

M. HESSE rappelle que la phase d'amorçage du plan est à l'œuvre aujourd'hui. Le point d'entrée de la mise en œuvre de plan est un diagnostic, c'est-à-dire savoir déterminer les publics prioritaires, les métiers et les activités qui ont des besoins en terme de formation, d'emploi et d'embauche en tenant compte de ce qui est déjà en place, de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. Il va falloir ajuster, arrêter ou amplifier certaines choses pour orienter le Pacte régional d'investissement dans les compétences en Normandie. Le CREFOP devra se mobiliser sur cette phase. M. HESSE précise que le Carif-Oref et Pôle Emploi ont déjà commencé à travailler sur le sujet.

M. MARGUERITTE propose de faire un point sur les réformes en cours :

- en ce qui concerne l'apprentissage, il réitère son point de vue en affirmant que cette réforme ne pourra pas fonctionner en l'état. Néanmoins, la réussite de l'apprentissage et des apprentis mobilise et anime la Région. Cette réforme intervient à un moment où, pour la deuxième année consécutive, les chiffres sur l'apprentissage seront très bons. La Région regrette d'autant plus que cette compétence lui soit retirée. Toutefois, elle sera responsable en jouant pleinement son rôle jusqu'en 2020, année de la transition qu'elle souhaite la plus efficace possible pour les acteurs. M. MARGUERITTE rappelle qu'il restera, avec un périmètre restreint, une Direction

de l'apprentissage qui gèrera les équipements immobiliers et la fluctuation des coûts au contrat. D'après M. MARGUERITTE, après 2020, il sera fait appel à un régulateur lorsqu'il faudra essayer d'arbitrer en cas de déséquilibres entre l'offre et la demande. Et, compte tenu de l'enveloppe de la Région, de sa responsabilité et la volonté d'aider au maximum au développement de l'apprentissage, la Région pourra peut-être contractualiser avec les branches qui le souhaiteront. La Région pourrait investir où elle le souhaite, faire varier les coûts et corriger les coûts au contrat comme elle l'entend. Mais, il est préférable qu'elle joue un rôle responsable en travaillant intelligemment avec les branches après 2020. Par contre, M. MARGUERITTE n'est pas convaincu que cette réforme perdure au-delà de 2022. Il aborde ensuite le réajustement du périmètre de la Direction de l'apprentissage : 5 développeurs de l'apprentissage ont été repositionnés, ce qui sera également le cas de 4 ou 5 autres postes du fait de la recentralisation de l'aide aux entreprises. La Région soutiendra toutefois le modèle d'apprentissage public et peut-être même davantage. Le travail effectué actuellement avec le Recteur est extrêmement encourageant. La Région soutiendra bien entendu les plateaux techniques publics en bonne intelligence avec les différents partenaires de l'apprentissage.

- Orientation : M. MARGUERITTE rappelle que les régions n'ont jamais demandé le transfert des CIO qui font pour la plupart un bon travail qui n'est pas un travail d'orientation, mais un travail d'accompagnement. La Région souhaite pouvoir informer concrètement sur les métiers en situation d'immersion ou de stages en entreprise, avec les branches au cœur du système pour que cela fonctionne. Elle souhaite créer une agence d'orientation après un schéma de concertation proche de celui du grenelle de l'apprentissage qui sera mis en place courant 2019. Si les discussions sont fructueuses, il souhaite présenter une nouvelle politique d'orientation totalement refondue et qui mutualise et généralise les bonnes pratiques sur les territoires en regroupant le Carif-Oref, la Cité des Métiers et l'Onisep. Cette agence serait le pendant de l'ADN sur l'orientation (quelque chose de visible, efficace et simple) et permettrait, grâce aux branches, d'avoir des stages en entreprise et grâce aux jeunes et aux professionnels, des témoignages. La Région et les branches pourraient proposer un système de stages afin que les jeunes ne choisissent pas leurs stages découverte d'orientation par défaut ou par réseaux professionnels et que la Région soit le réseau pour celui qui n'en a pas. M. MARGUERITTE est convaincu que les branches et les entreprises travailleront avec la Région.

- La Région signera probablement le Pacte PIC car elle ne souhaite pas être dans une logique de sous-traitance mais de co-construction. Néanmoins, elle a demandé un certain nombre de garanties comme la prise en compte des frais afférents à la gestion d'un plan à 35 millions pour cette année (15 pour Pôle Emploi et 20 pour la Région). Une question collective se pose sur les entrées en formation : comment aller chercher le public invisible ? Les entrées en formation, cette année, sont inférieures à la capacité de l'offre existante, elles seront peut-être en dessous des objectifs de l'année dernière sans le PIC. Il faut donc aller chercher ce public afin d'éviter d'être dans une situation d'échec collectif.

M. MARGUERITTE ne peut pas se réjouir de ce texte dans la mesure où la Région qui est le coordonnateur du décrochage scolaire, le financeur des Missions Locales avec l'Etat, l'exécutant et le co-constructeur du PIC et du Pacte ne soit cité à aucun moment dans le texte.

Mme DURAND rappelle qu'il ne faut pas oublier l'orientation des salariés en reconversion (CEP, CPF de transition). Elle souhaite une réflexion globale, générale, notamment en lien avec les besoins de nos territoires. Il va falloir creuser la question de l'observation sur nos territoires, insuffisante aujourd'hui. Les problématiques de la mobilité des jeunes sont identiques pour les salariés en reconversion.

En préambule de la présentation de la méthodologie sur le PIC bâtie par la Région et la DIRECCTE, M. RUDANT rappelle les principes abordés lors du précédent Bureau du CREFOP :

- Principe de responsabilité du Conseil Régional qui souhaite aller vers ce pacte régional ;
- Responsabilité collective : compte tenu des sommes en jeu, comment faire pour entendre suffisamment ce qui est à recueillir pour éviter de construire des offres de formation non pourvues du fait du public mal identifié, de trop segmenter par dispositif mais avoir des logiques de parcours... Cette étape de construction du diagnostic et des actions est l'étape essentielle qui doit être conduite dans un délai extrêmement bref. Dans les prochains mois, ce projet devra être cohérent et partagé car ce projet devra être porté par les partenaires sociaux, entendu par les entreprises, relayé par les Missions Locales en correspondance avec les actions mises en œuvre par les agences de Pôle Emploi.

La proposition qui sera présentée est à la fois dans l'association et dans l'efficacité pour construire cette proposition en région Normandie.

M. LÉBOUCHER complète l'intervention de M. RUDANT. Il rappelle les objectifs du Pacte dans le cadre du PIC en région Normandie : les bénéficiaires et l'esprit de la construction. L'idée est de travailler dans la durée sur de l'accompagnement, sur la maîtrise des compétences clés et transversales, sur la présentation des métiers où il y a des besoins, de travailler avec les entreprises, de faire de la prospective sur les territoires avec les branches professionnelles, de travailler sur des ingénieries nouvelles (expérimenter des aides complémentaires).

En ce qui concerne le diagnostic et par rapport à ce qui a été demandé au début de l'été, M. LAOUENAN souligne que le Carif-Oref de Normandie et Pôle Emploi ont anticipé afin de repérer les données et indicateurs existants sur la base des attendus du diagnostic et en raisonnant sur ce qui est à disposition et non à créer au regard des délais assez contraints (cf annexe du document « préparation du pacte régional d'investissement dans les compétences – synthèse des échanges du 24 août 2018 »). L'équipe projet se réunira pour la première fois mercredi 19 septembre sous la coordination de Mme DAUTREY. Le référent du Carif-Oref est M. FOLLEA qui sera accompagné à l'interne suivant les champs identifiés par l'équipe projet (professionnalisation, centre de ressources...). Le Carif-Oref est prêt et mobilisé.

En réponse à la question de Mme DURAND quant à l'identification des métiers et des activités, Mme DAUTREY confirme que le travail va être effectué à partir des données de Pôle Emploi et du Carif-Oref. Un vade-mecum a été établi par France Stratégie pour balayer l'ensemble de

l'existant dont chacun doit se saisir dans les régions sur cette question. Mme DAUTREY rappelle que le Pacte régional est l'un des volets du Plan d'Investissement dans les Compétences et notamment sous cette dimension observation / diagnostic. Un appel national a été lancé à destination des branches pour observer l'évolution des métiers. Le premier diagnostic qui sera posé devra être réinterrogé régulièrement et abondé d'éléments qui viendront peut-être du national.

Mme DURAND précise que les partenaires sociaux accompagnés du cabinet Sémaphore ont mené dernièrement un travail sur les requêtes d'indicateurs. Ils se sont appuyés sur des observatoires et des OPCA qui ont travaillé ces questions. Mme DURAND suggère de croiser ces données avec celles du Carif-Oref et de Pôle Emploi. Des branches ont injecté des fonds pour aller voir les transformations sur le champ du métier et non de la compétence.

Bien que des axes soient posés et des actions attendues, Mme DAUTREY précise que ce Pacte sera en mouvement. Il y sera notifié comment les différentes actions seront menées sur les 4-5 ans à venir dans l'état de ce qui est connu à ce jour. Elle regrette de ne pas avoir de retour quant à l'appel à projet national à destination des branches.

M. LEBOUCHER souhaite également un dialogue permanent avec l'Etat car la Région n'aura pas la responsabilité de tout le PIC mais du Pacte. Comment articuler des mesures nationales ? Comment l'Etat en région sera en mesure de présenter à la Région les résultats des mesures nationales ?

M. RUDANT précise que 50 % des crédits du PIC sont mobilisés dans le cadre des projets régionaux et 50 % dans le cadre d'actions nationales. Il est donc important de coordonner les deux.

Mme DAUTREY présente le support relatif au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences élaboré par l'Etat et la Région (cf powerpoint joint au compte rendu).

En ce qui concerne le 2<sup>ème</sup> niveau de pilotage et de gouvernance, les partenaires sociaux mobiliseront, selon les thématiques (handicap, mobilité...), des personnes identifiées pour travailler avec l'équipe projet.

M. VARTERESSIAN comprend les problématiques des délais mais les partenaires sociaux souhaiteraient avoir un peu de lisibilité sur les thématiques qui seront abordées afin de mobiliser des experts et d'envoyer des contributions.

M. LEBOUCHER réitère la volonté de dialogue de l'Etat et la Région avec les partenaires sociaux ; la première réunion ad hoc visera aussi à entendre leurs « commandes » et à échanger sur la mobilité, l'indemnisation des stagiaires...

Mme DAUTREY souligne que l'écriture du Pacte sera également l'écriture du plan de travail et l'élaboration d'un calendrier de travail partagé.

M. RUDANT confirme ce besoin d'association (Etat, Région, Pôle Emploi, Missions Locales, partenaires sociaux) afin de rédiger quelque chose de productif.

Les membres du Bureau doivent désigner au sein de leur structure la personne susceptible de s'impliquer dans les travaux de la commission ad hoc et transmettre cette information à M. LAOUENAN.

La prochaine réunion du Bureau (16 octobre) pourra constater la réalité de l'avancement du chantier.

M. RUDANT précise que le calendrier très court va compliquer l'articulation avec les autres commissions du CREFOP. Il a été acté la création de cette commission ad hoc qui interagira ensuite avec les autres commissions.

M. SCÉLIN souhaite savoir s'il existe dans la méthodologie un moment où l'on pourra croiser ce qui se fait au niveau national avec des décisions qui peuvent impacter les organismes régionaux mais aussi potentiellement le cadre de ce Pacte régional pour éviter tout effet de « cannibalisation » entre les actions.

M. RUDANT explique que, dans l'élaboration du Pacte régional, les personnes de la DIRECCTE qui participeront à l'équipe projet travaillent sur ce sujet et sont en relation permanente avec la DGEFP qui pilote les actions nationales. L'idée est donc d'introduire, dès l'équipe projet, la connaissance de ce qui est en train de se passer pour éviter ce risque d'interférence des actions.

M. SCÉLIN demande si des acteurs, au niveau régional, sont impliqués dans les dossiers nationaux, tels que les dossiers « 100 % inclusion ».

M. RUDANT répond qu'en ce qui concerne les projets du type « 100 % inclusion » déjà lancés, il existe une interaction dès qu'il y a de la visibilité. Dans la période de construction, même si le temps est court, l'équipe projet aura pour mandat d'entendre tous ceux qui auront la volonté de l'interpeler.

Pour répondre à M. Jean-Luc MICHEL au sujet du nombre d'achats faits par la Région, M. LÉBOUCHER précise qu'actuellement le socle est de 22 000, avec 4 500 supplémentaires pour le PIC amorçage Région (et 3 500 Pôle Emploi). Il espère que le PIC de demain ne consiste pas à ajouter des places, ce qui serait à côté de l'objectif d'un accompagnement de publics mais pour l'instant, la Région n'a toujours pas l'indicateur de suivi de la part de l'Etat.

Mme DAUTREY précise que la question du socle est sur le physique et sur le financier. La première entrée est que ce soit une dépense additionnelle. En 2015, la dépense de la Région a été de 113 millions d'euros. Ce nombre sera-t-il retenu en 2019 pour calculer le socle de référence ? Il est constaté l'effort additionnel de l'Etat mais il ne doit pas se concrétiser uniquement en nombre de places.

M. Jean-Luc MICHEL explique avoir rencontré Mme SEILER (représentante du Haut-Commissariat) qui lui a rappelé quelques objectifs importants : ne pas faire du guichet, être dans des parcours de formation, réfléchir aux emplois futurs sur le territoire... La Normandie doit se projeter sur les 4 ans qui viennent tout en se reposant la question chaque année pour ajuster si besoin (les besoins d'une année seront peut-être différents de ceux d'une autre). Les partenaires sociaux seront vigilants sur ces points.

Au nom de la CFDT, M. Jean-Luc MICHEL précise qu'il faut associer les entreprises et la Région à Pôle Emploi. Les objectifs seront atteints seulement s'il y a une collaboration avec Pôle Emploi. Les entreprises doivent s'adresser à Pôle Emploi et non le contraire.

M. TURPIN rappelle que les entreprises qui s'adressent à Pôle Emploi ne trouvent pas toujours les personnes avec le niveau ou la qualification pour intégrer l'entreprise. L'U2P envisage de signer une convention avec Pôle Emploi.

Le principe de la commission ad hoc de s'appuyer sur le Bureau du CREFOP a été acté lors du Bureau du CREFOP du 27 juin. Au-delà des représentants que chaque structure du Bureau désignera, cette commission est ouverte à Pôle Emploi et aux Missions Locales.

#### Questions diverses :

M. LAOUENAN précise que le calendrier des prochaines réunions a été remis sur table :

#### Commission ad hoc PIC :

27/09/2018 à 14 H                      Au Carif-Oref de Normandie – Caen

#### Bureau du Crefop :

16/10/2018 à 16 H 30                      A la Direccte - Hérouville-Saint-Clair (salle Trémouille)

#### Comité Plénier du Crefop :

19/12/2018 à 10 H                      A la Préfecture de Région - Rouen (Amphithéâtre Erignac)

#### Commission 1 :

19/09/2018 à 14 H 30                      Au Carif-Oref de Normandie – Rouen (Salle 2)

21/11/2018 à 14 H 30                      Lieu et salle à préciser

#### Commission 2 :

28/11/2018 à 14 H 30                      A la Région – Rouen (Salles 1 et 2)

M. LAOUENAN signale que le site du CREFOP Normandie basculera aujourd'hui vers une nouvelle interface de consultation plus fonctionnelle ; l'adresse du site et les modalités d'accès aux espaces réservés sont inchangés (nom d'utilisateur : membre / mot de passe : crefop).

En l'absence d'autres questions, M. MARGUERITTE remercie les membres du Bureau du CREFOP pour leur participation à cette réunion et lève la séance.